

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 18 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT Budgets Primitifs 2020 M14 – Lotissement la Couture – Chaufferie bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte les budgets primitifs 2020 concernant la M14 – le lotissement et la chaufferie bois.

Taux des 2 taxes locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les 2 taxes pour l'année 2020 et les fixe comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 16.17 % et Taxe foncière sur les propriétés non bâties 46.17 %.

Formation de la commission communale des impôts directs et proposition des membres à la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales est rentrée en vigueur le 01 janvier 2019.

Il appartient désormais au Maire de statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Des commissions de contrôle, se substituent aux commissions administratives. Ces commissions sont chargées d'examiner les recours administratifs des électeurs, les membres sont nommés par arrêté préfectoral et sont composés exclusivement de conseillers municipaux.

Le conseil municipal entérine les propositions de Monsieur le Maire

Acquisition de la maison médicale sise rue Montplaisir à Nantiat.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de maison de santé pluri professionnelles. Ce projet a pour but de maintenir et d'améliorer une offre de santé de proximité, d'attirer de nouveaux professionnels de santé. Pour mener à bien ce projet, la commune envisage d'acquérir la maison médicale actuelle, cadastrée section AN 81 appartenant à la SCI Le Caducée, pour en faire une MSP labellisée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de l'acquérir et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Création et suppression d'un emploi permanent à temps complet – modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 Février 2020 le conseil municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 01 avril 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création et la suppression d'un poste à la commune, à savoir :

- Création d'un poste dans le cadre des agents techniques et suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au service technique à compter du 01 septembre 2020.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de créer à compter du 01 septembre 2020 un emploi dans le cadre des adjoints techniques à temps complet et décident de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- 1) Approuvent la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 01 septembre 2020

Comme suit :

- 1 secrétaire de mairie à temps complet
 - 1 agent de maîtrise principal à temps complet
 - 5 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 6 adjoints techniques à temps complet
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 4 adjoints techniques en CDI temps non complet
- 2) Disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.